

PLAN D'ACTION DÉTAILLÉ DE L'AGENCE DU REVENU DU CANADA

aux recommandations formulées dans le Rapport 3 (La taxation du commerce électronique) des Rapports du printemps 2019 du vérificateur général du Canada

Numéro de référence dans le rapport	Recommandation du VGC	Réponse du Ministère	Description du résultat final prévu	Date d'achèvement prévue	Jalons importants (description/dates)	Organisation responsable/ point de contact (nom, poste, no de tél.)	Indicateur de réalisation (Pour l'usage du Comité seulement)
3.54	Dans les limites de son autorité législative, l'Agence du revenu du Canada devrait étendre ses vérifications de la conformité et tirer profit des données disponibles de tierces parties pour accroître sa capacité à détecter et à prévenir les cas de non-conformité en ce qui a trait à la TPS/TVH sur le commerce électronique, y compris le partage d'hébergement.	Recommandation acceptée. Selon la législation actuelle, les mesures d'observation prises à ce jour par l'Agence du revenu du Canada ont été entièrement satisfaisantes. L'ARC a déjà identifié le secteur du commerce électronique comme étant un secteur à risque. Ses efforts pour remédier aux non-conformités dans ce secteur, appuyés par l'éducation des contribuables à leurs obligations en matière de TPS/TVH et la réalisation des vérifications de contrôle, sont proportionnés au risque de non-conformité et de perte de recettes fiscales. Ces efforts permettent à l'ARC de s'assurer que les activités sont axées sur les dossiers présentant le risque le plus élevé de non-conformité, tout en favorisant un système fiscal équitable pour tous les Canadiens. Le Bureau du vérificateur général du Canada a estimé que les pertes de recettes de la TPS sur les produits et les services numériques vendus de l'étranger au Canada se chiffraient à 169 millions de dollars en 2017. Ceci représente une petite partie des 4,9 milliards de dollars de l'écart estimé lié à la TPS/TVH en 2014 (voir la page « Écart fiscal : vue d'ensemble sommaire » sur le site Web de l'ARC). Puisque l'ARC s'attend à ce que le commerce électronique continue à prendre de l'ampleur, elle élaborera une stratégie d'observation spécifique afin de mieux détecter et régler les cas de non-conformité en matière de TPS/TVH dans le secteur du commerce électronique, et continuera d'élargir ses mesures de conformité, notamment en exploitant mieux les données de tiers. Cette stratégie appuiera et complétera davantage les efforts de conformité entrepris par l'ARC pour remédier à la non-conformité dans le secteur.	L'ARC élaborera une stratégie de conformité dédiée a de mieux détecter et traiter les cas de non-conformité à la TPS / TVH dans le commerce électronique. La stratégie comprendra le plan de l'agence pour étendre ses mesures de conformité, notamment en exploitant mieux les données de tiers pour détecter et traiter les non-conformités dans le secteur.	Décembre 2020	<p>D'ici mars 2020 : Examen complet des résultats de conformité actuels, y compris des risques de conformité du secteur.</p> <p>État d'avancement : terminé</p> <p>Le Profil des risques de l'entreprise de l'Agence a été mis à jour en 2019-2020 afin d'inclure un risque propre à l'économie des plateformes, c'est-à-dire qu'il y a un risque que le revenu gagné par les particuliers et les entreprises au moyen des plateformes en ligne ne soit pas repéré par les techniques conventionnelles.</p> <p>Diverses initiatives ont été entreprises par l'Agence afin de traiter ce risque :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une unité spécialisée (la Section de l'économie des plateformes) a été créée en avril 2019 afin de fournir un leadership fonctionnel et une orientation à l'égard de l'économie des plateformes se rapportant à la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée (TPS/TVH) et à l'impôt sur le revenu. • La nouvelle Section a réalisé une étude visant à évaluer les sources de données et à analyser les données pertinentes liées aux activités d'observation en matière de déclaration des participants aux plateformes afin d'élaborer des modèles de risque pour traiter les enjeux d'inobservation. • La Section a également examiné les études existantes et les statistiques disponibles afin de mieux comprendre les répercussions de l'observation en matière de déclaration et les risques 	<p>Direction de la TPS/TVH, Direction générale des programmes d'observation, Agence du revenu du Canada</p> <p>Jennifer Ryan Directrice générale de la Direction de la TPS/TVH 613-282-6695</p>	

Numéro de référence dans le rapport	Recommandation du VGC	Réponse du Ministère	Description du résultat final prévu	Date d'achèvement prévue	Jalons importants (description/dates)	Organisation responsable/ point de contact (nom, poste, no de tél.)	Indicateur de réalisation (Pour l'usage du Comité seulement)
					<p>d'inobservation au sein de l'économie des plateformes.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des séances de mobilisation ont eu lieu au sein de l'Agence afin d'obtenir un aperçu des secteurs à risque régionaux et locaux de l'économie des plateformes et de déterminer les risques d'inobservation de chaque secteur. • Grâce à la recherche et aux séances de mobilisation, les risques d'inobservation qui découlent de l'économie des plateformes ont été relevés. Ils comprennent les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> – l'anonymat des utilisateurs et des vendeurs; – le suivi du revenu peut être difficile; – le manque d'éducation sur les exigences de déclaration; – le lieu de fourniture; – l'utilisation de divers modes de paiement, y compris la monnaie non fiduciaire. <p>D'ici décembre 2020 : Préparer la stratégie de conformité finale.</p> <p>État d'avancement : comme prévu, presque terminé</p> <p>La stratégie a été rédigée et elle est présentement en attente d'approbation par la haute direction.</p> <p>Afin d'élaborer la Stratégie d'observation horizontale de l'Agence relative à l'économie des plateformes, nous avons tenu compte du rapport du Bureau du vérificateur général (BVG), des résultats des vérifications et des recherches menées à ce jour, y compris les mesures prises par d'autres administrations fiscales pour traiter les défis fiscaux posés par l'économie des plateformes. Cette stratégie</p>		

Numéro de référence dans le rapport	Recommandation du VGC	Réponse du Ministère	Description du résultat final prévu	Date d'achèvement prévue	Jalons importants (description/dates)	Organisation responsable/ point de contact (nom, poste, no de tél.)	Indicateur de réalisation (Pour l'usage du Comité seulement)
					<p>d'observation traite des lacunes suivantes en matière d'observation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Activités d'observation : Les activités que mène l'Agence en ce qui concerne l'observation de l'économie des plateformes sont insuffisantes, car elles ne ciblent pas précisément les risques posés par les plateformes. Par conséquent, les vérifications faisaient partie de la charge de travail habituelle de la vérification. • Suivi et surveillance : Aucune méthode précise n'était utilisée pour assurer le suivi, la surveillance et l'établissement de rapports à l'égard des participants à l'économie des plateformes et des activités d'observation connexes menées par l'Agence. • Cadre législatif : Le cadre législatif actuel exige que les consommateurs, et non les plateformes non résidentes, établissent eux-mêmes la cotisation à l'égard de la TPS/TVH sur les transactions transfrontalières et versent ce montant. Cette exigence constitue un fardeau important pour les consommateurs qui, habituellement, ne sont pas au courant de cette responsabilité. Un examen des autres cadres législatifs constituera un élément essentiel de la stratégie. <p>La stratégie d'observation repose sur quatre thèmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'utilisation du renseignement d'entreprise afin de déterminer et de cibler les secteurs à risque élevé de l'économie des plateformes; • la prestation de services par l'intermédiaire d'activités d'éducation et de sensibilisation pour informer les contribuables participant à l'économie des plateformes au sujet de leurs obligations fiscales; 		

Numéro de référence dans le rapport	Recommandation du VGC	Réponse du Ministère	Description du résultat final prévu	Date d'achèvement prévue	Jalons importants (description/dates)	Organisation responsable/ point de contact (nom, poste, no de tél.)	Indicateur de réalisation (Pour l'usage du Comité seulement)
					<ul style="list-style-type: none"> les activités d'observation pour traiter l'inobservation; l'examen des solutions de rechange politiques et législatives qui pourraient favoriser l'observation. <p>La rétroaction de divers programmes touchés au sein de l'Agence a été intégrée à la stratégie.</p> <p>La stratégie d'observation détaillée sera achevée d'ici décembre 2020.</p>		
3.55	L'Agence du revenu du Canada devrait mettre en place des mécanismes pour suivre, surveiller et communiquer le nombre de vérifications de la conformité qu'elle effectue afin de contrer le risque de non-conformité dans le commerce électronique.	Recommandation acceptée. L'Agence du revenu du Canada analysera sa méthodologie de suivi et de surveillance en ce qui a trait aux activités d'observation qu'elle mène pour gérer le risque d'inobservation dans le commerce électronique. Étant donné que des recommandations semblables ont été formulées dans le rapport 7 des Rapports du vérificateur général du Canada (automne 2018) , « Les activités visant le respect des obligations fiscales — Agence du revenu du Canada », les initiatives mises en œuvre dans le cadre de la réponse de l'ARC à ces recommandations cadreront avec la recommandation actuelle du Bureau du vérificateur général du Canada.	L'ARC analysera sa méthodologie de suivi et de surveillance et mettra en œuvre des changements réalisables pour améliorer la capacité de l'ARC de surveiller et de suivre les activités de commerce électronique.	Juin 2021	<p>D'ici décembre 2019 : Compléter l'analyse des méthodes actuelles de suivi et de surveillance et préparer des recommandations pour les améliorations et les changements connexes du système.</p> <p>État d'avancement : terminé</p> <p>En décembre 2019, l'Agence a effectué une analyse des méthodes de suivi et de surveillance existantes en ce qui concerne les activités d'observation liées au commerce électronique qu'elle mène. L'analyse s'est appuyée sur les discussions internes avec l'Administration centrale et les secteurs d'élaboration de la charge de travail des régions afin de recueillir des données sur la manière dont est assuré le suivi des activités d'observation liées au commerce électronique.</p> <p>D'ici juin 2021 : Mettre en œuvre des modifications du système pour améliorer le suivi et la surveillance des activités de commerce électronique.</p> <p>État d'avancement : comme prévu, presque terminé</p> <p>Bien que l'Agence procède à la vérification des dossiers relatifs au commerce électronique,</p>	<p>Direction de la TPS/TVH, Direction générale des programmes d'observation, Agence du revenu du Canada</p> <p>Jennifer Ryan Directrice générale de la Direction de la TPS/TVH 613-282-6695</p>	

Numéro de référence dans le rapport	Recommandation du VGC	Réponse du Ministère	Description du résultat final prévu	Date d'achèvement prévue	Jalons importants (description/dates)	Organisation responsable/ point de contact (nom, poste, no de tél.)	Indicateur de réalisation (Pour l'usage du Comité seulement)
					<p>ces cas ne font pas l'objet d'un suivi distinct; les résultats de ces mesures d'observation ont été inclus dans les résultats du programme de vérification régulier. À la suite d'une analyse du système de suivi et de surveillance, il a été déterminé que les mesures d'observation propres au commerce électronique ne faisaient pas l'objet d'un suivi distinct.</p> <p>Afin de permettre un suivi et une surveillance particulières, des codes de projet ont été créés dans le système de gestion de cas de l'Agence. Ces codes de projet permettent le suivi et le signalement des mesures d'observation liées à la Loi de l'impôt sur le revenu et à la Loi sur la taxe d'accise.</p> <p>D'ici le début de 2021, des instructions seront envoyées aux bureaux locaux afin d'informer le personnel de l'exigence d'utiliser les codes de projet pour les vérifications comportant un élément lié à l'économie des plateformes, assurant ainsi le suivi de ces vérifications.</p> <p>Suivre les dossiers de l'économie des plateformes permettra à l'Agence de faire rapport sur les risques liés à l'observation relevés dans l'espace de l'économie des plateformes et d'utiliser le renseignement d'entreprise pour modifier les algorithmes des risques, au besoin.</p> <p>Les résultats seront analysés et les secteurs à risque seront déterminés. D'autres modifications au système de suivi seront envisagées afin de permettre une surveillance accrue de ces secteurs.</p>		